

Cellule Sècheresse 2016 : Recensement chiffré des sinistrés

Chers agriculteurs,

Le département de l'Hérault a connu une sècheresse importante sur cette campagne 2016 qui a impacté l'ensemble des productions.

Votre exploitation a connu des pertes de récoltes suite à cet évènement climatique, nous vous prions de **compléter ce formulaire accompagné de justificatifs** (*voir page suivante*) et de retourner ce dossier complet **avant le 10 mars 2017**.

Ce recensement nous permettra de négocier avec l'administration des accompagnements financiers pour vous aider à passer ce cap difficile. Il est toutefois important de rappeler aux agriculteurs que le seuil de déclenchement d'aides par l'administration est actuellement établi à 30%.

Pour les exploitations ayant subi des pertes de récoltes inférieures ou égales à 20%, l'obtention de mesures compensatoires reste cependant très hypothétique.

